

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, nous vous donnons tout d'abord quelques informations sur la rentrée d'août 2020 puis les modalités de réinscription.

LA RENTREE D'AOÛT 2020

- Pour les élèves des classes élémentaires (du CP au CM2), la rentrée est fixée au mardi 25 août 2020 à 08h15. Les cours se termineront à 14h50. **Le jour de la rentrée, chaque élève doit apporter les fournitures et les manuels.**
- Pour les élèves de la maternelle, la rentrée se fera le mercredi 26 août 2020 à 8h. Les parents pourront rester en classe jusqu'à 8h30.

Une réunion d'information aura lieu le jour de la rentrée de votre enfant à 8h30 dans l'amphithéâtre. Une visite de l'établissement sera proposée après la réunion.

Les horaires scolaires de l'année 2020/2021 pour toutes les classes sont les suivants :

Jours	Horaires
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	08h15 à 14h50
Mercredi	08h15 à 12h

Manuels scolaires (du CP au CM2)

Vous trouverez en annexe A la liste des manuels de la future classe de votre enfant.

Vous avez le choix de passer commande avec notre prestataire, la librairie IPBD, ou d'acheter les manuels par vous-même. Toutefois, il est indispensable que votre enfant apporte ses ouvrages le jour de la rentrée.

Dans le cas où vous choisissez de passer par IPBD, remplissez le bon de commande de l'annexe A (en barrant les titres que vous ne souhaitez pas commander), effectuez le virement bancaire puis envoyez un mail à IPBD avec les références du virement bancaire et le bon de commande rempli au plus tard le 15 mai 2020.

Adresse mail d'IPBD : library@ipbd.mu

Coordonnées bancaires d'IPBD :

000445955414 – IBAN : MU43MCBL0944000445955414000MUR

Les bons de commande dont la référence de virement ne figure pas ne seront pas considérés.

Les parents qui auront commandé les manuels scolaires par IPBD les récupéreront le lundi 24 août 2020 entre 8h et 13h à l'école Paul et Virginie auprès d'un employé d'IPBD dans la BCD. Après cette dernière date, il ne sera plus possible de récupérer les manuels à l'école (il faudra les récupérer à IPBD).

Restauration scolaire

Un service de restauration scolaire vous sera proposé du lundi au vendredi dès le mardi 25 août 2020. Des précisions à ce sujet vous seront envoyées dans le communiqué de la direction du 19 août 2020.

Activités extrascolaires

La liste des nouvelles activités et les modalités d'inscription vous seront transmises dans le communiqué de la direction du 19 août 2020.

Vente de fournitures scolaires

Vous trouverez la liste des fournitures scolaires qui correspond à la future classe de votre enfant en annexe B. Comme l'année dernière, l'école achète et gère une partie des fournitures scolaires.

Pour le reste des fournitures, vous avez le choix de les acheter par vous-même pendant les vacances ou de vous les procurer le lundi 24 août 2020 de 8h00 à 13h00 au sein de l'école dans l'espace « cantine ». Plusieurs librairies seront présentes.

Règlement intérieur

Nous vous rappelons que l'inscription à l'école implique l'acceptation du règlement intérieur, disponible en annexe C. Il est impératif que vous renseigniez la dernière page du règlement intérieur et que vous la joigniez aux documents à remettre lors de la remise du dossier de réinscription. Elle fait partie du dossier complet de réinscription.

Calendrier scolaire

Vous trouverez en annexe D le calendrier scolaire de l'année 2020/2021.

MODALITES DE REINSCRIPTION : MATERNELLE – ELEMENTAIRE

Pour réinscrire votre enfant, il est indispensable de déposer le dossier complet dans la boîte aux lettres de l'Ecole entre le lundi 20 avril et le vendredi 15 mai 2020 inclus.

Il faut comprendre par dossier complet :

- Le formulaire de renseignements en annexe E
- Le formulaire de reconnaissance de prise en charge en annexe F
- L'acceptation du règlement intérieur, dernière page de l'annexe C
- Le formulaire de prélèvement automatique mensuel en annexe G
- Le formulaire d'adhésion à l'APEP en annexe I

Nous vous rappelons que le non-paiement des frais de réinscription 2020/2021 entraînera automatiquement la déscolarisation de votre enfant au sein de l'établissement.

Frais de scolarité 2020/2021

La signature du formulaire de prélèvement automatique mensuel (annexe G) est obligatoire.

Les frais de scolarité s'élèvent à Rs 13,500 par mois, payables en 10 mensualités de septembre 2020 à juin 2021 (annexe H). Les paiements se font obligatoirement par virement bancaire avant le 5 de chaque mois.

Fonds de dépôt 2020/2021

Cette somme de Rs 5,000 doit être réglée par virement bancaire avant la remise du dossier de réinscription à la réception.

Elle est payée annuellement et sera totalement restituée sur demande écrite des familles lorsque l'élève quittera définitivement l'établissement (voir règlement intérieur pour plus de précisions).

Somme forfaitaire (fournitures, matériel pédagogique et sorties)

Une somme forfaitaire de Rs 3,500 est demandée par élève, elle doit être réglée par virement bancaire avant la remise du dossier de réinscription à la réception.

Cette somme correspond à la participation des familles aux fournitures scolaires utilisées en classe, aux sorties pédagogiques sans nuitée et à l'achat de matériel pédagogique.

Adhésion à l'Association des Parents d'Élèves (APEP)

L'adhésion à l'APEP est obligatoire, elle doit être réglée par virement bancaire avant la remise du dossier de réinscription à la réception. La cotisation pour l'année 2020/2021 est de Rs 300 par famille (annexe I).

Frais de scolarité de bienfaiteurs

Ces frais représentent un engagement volontaire des parents à régler des frais de scolarité mensuels supérieurs à ceux habituellement pratiqués (annexe J).

En pièces jointes de ce courrier, vous trouverez les annexes suivantes (notées de A à J) :

Les annexes C, E, F, G et I sont les documents indispensables à remettre en mains propres à la réception pour la réinscription.

- A. Liste des manuels 2020/2021
- B. Liste des fournitures 2020/2021
- C. Règlement intérieur de l'École Paul et Virginie à la date de la réinscription
- D. Calendrier annuel 2020/2021
- E. Formulaire de renseignements 2020/2021
- F. Reconnaissance d'obligation de prise en charge à la sortie de classe 2020/2021
- G. Formulaire de prélèvement automatique 2020/2021
- H. Tarifs pour l'année 2020/2021
- I. Cotisation APEP 2020/2021
- J. Frais de scolarité des bienfaiteurs

En vous remerciant de votre collaboration et de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Sandra RABIER, directrice de l'école Paul et Virginie,
et le service administratif